

Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolangagière

Rodrigue Landry, Kenneth Deveau and Réal Allard

Number 22, Fall 2006

Urbanité et durabilité des communautés francophones du Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005377ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005377ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Landry, R., Deveau, K. & Allard, R. (2006). Au-delà de la résistance : principes de la revitalisation ethnolangagière. *Francophonies d'Amérique*, (22), 37–56.
<https://doi.org/10.7202/1005377ar>

AU-DELÀ DE LA RÉSISTANCE : PRINCIPES DE LA REVITALISATION ETHNOLANGAGIÈRE¹

Rodrigue Landry

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Kenneth Deveau

Université Sainte-Anne

Réal Allard

Centre de recherche et de développement en éducation,

Université de Moncton

Terme polysémique, la résistance désigne, dans une acception courante, l'opposition explicite ou implicite faite par un groupe aux forces ou aux situations qu'il perçoit comme oppressives (Akoun et Ansart, 1999). Définie ainsi dans le contexte des relations intergroupes, la notion peut être appréhendée pour l'essentiel par rapport aux actions qu'un groupe accomplit pour protéger ses acquis face à la dominance d'un exogroupe (Allard, 2002). Par ailleurs, bien qu'elle mette en valeur l'opposition exercée contre les forces ou les situations oppressives, elle n'évoque aucunement les actions positives que fait un groupe en vue de maintenir son identité et de s'épanouir dans un contexte changeant. Aussi dans le présent article consacré à la francophonie canadienne en situation minoritaire, avons-nous choisi de traiter de la « revitalisation ethnolangagière », concept qui fait état d'une prise en charge proactive de sa destinée par le groupe. Dans l'expérience que vivent les minorités ethnolinguistiques en voie de perdre leur langue et leur culture, il s'agit le plus souvent de mener des actions visant beaucoup plus à se réapproprier ou à s'approprier des caractéristiques linguistiques et culturelles et des ressources perçues comme étant légitimement siennes, qu'à les maintenir en leur état fragilisé.

Après une brève description de quelques tendances démalinguistiques qui attestent la vitalité décroissante de la francophonie canadienne en situation minoritaire, il est proposé que les francophones et les Acadiens se doivent d'œuvrer à la revitalisation ethnolangagière (*reversing language shift*, selon l'expression de Joshua A. Fishman, 1990, 1991, 2001). Puis un modèle conceptuel macroscopique est présenté afin de souligner la dynamique complexe de la revitalisation ethnolangagière et d'en apprécier les nombreuses variables en interaction. Enfin sont énoncés des principes généraux susceptibles de guider des efforts d'aménagement linguistique orientés vers la revitalisation des communautés ethnolinguistiques minoritaires.

La francophonie canadienne en situation minoritaire : une vitalité décroissante

Il ne fait aucun doute que, dans le contexte anglo dominant de l'Amérique du Nord, la langue française se trouve menacée à de nombreux égards. Même au Québec, le français a dû s'imposer par le renforcement du nationalisme québécois et par la promulgation de lois linguistiques, notamment la Loi 101, source de controverses multiples (Plourde, Duval et Georgeault, 2003; Bouchard et Bourhis, 2002). Chez les francophones hors Québec, malgré les efforts des communautés et l'appui du gouvernement fédéral, il est permis d'affirmer que la vitalité des francophones est plutôt décroissante, bien que, dans certains secteurs, notamment en éducation des progrès concrets soient réalisés. Résumons quelques tendances démolinguistiques.

Premier constat : les langues officielles au Canada se territorialisent dans une certaine mesure (Castonguay, 1998). Au Québec, la minorité anglophone qui, en 1951, comptait pour 13,8 p. 100 de la population n'en représente plus en 2001 que 8,3 p. 100. La tendance est la même pour la minorité francophone : en 1951, elle constituait 7,3 p. 100 de la population hors Québec, mais n'en représente plus que 4,4 p. 100 en 2001. Cette proportion est d'autant plus faible quand ne sont comptabilisées que les personnes qui ont le français comme principale langue au foyer (2,7 p. 100). La dynamique n'est pas la même au sein de la minorité anglophone du Québec. L'attraction sociale pour la langue anglaise a pour effet d'amener une large proportion d'allophones à faire usage de l'anglais à la maison. Ainsi, au Québec, alors que 8,3 p. 100 de la population est de langue maternelle anglaise, 10,5 p. 100 emploient l'anglais le plus souvent à la maison et 12,9 p. 100 ont l'anglais comme première langue officielle parlée (Marmen et Corbeil, 2004).

Le taux de continuité linguistique chez les francophones de l'extérieur du Québec (ratio du nombre de personnes parlant une langue le plus souvent à la maison par rapport au nombre de personnes ayant celle-ci comme langue maternelle) qui était de 0,73 en 1971 est passé à 0,62 en 2001. Le taux varie considérablement, toutefois, allant de 0,9 chez les francophones du Nouveau-Brunswick à 0,25 chez les francophones de la Saskatchewan (Statistique Canada, 2002).

Pour compenser un faible taux de continuité linguistique, il faut pouvoir compter sur un taux de fécondité élevé ou sur une forte immigration (Lachapelle, 1986). Or le taux de fécondité des francophones hors Québec est passé de 4,95 pendant la période intercensitaire 1956-1961 à seulement 1,46 pendant la période 1996-2001, taux nettement inférieur au taux de remplacement de 2,1. De plus, l'immigration contribue très peu à l'augmentation des populations francophones à l'extérieur du Québec (Marmen et Corbeil, 2004).

Indice de la vitalité ethno linguistique décroissante, le vieillissement de la population peut être quantifié par un calcul du ratio de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux personnes de moins de 15 ans. Pour l'ensemble de la population canadienne, le ratio était de 0,27 en 1971, soit à peu près un adulte de 65 ans et plus pour chaque quatre jeunes de 15 ans et moins. Il est maintenant de 0,63 (Marmen et Corbeil, 2004), ce qui

atteste un phénomène qui se généralise pour toucher la population entière. Il est plus élevé chez la population canadienne francophone (0,71) que chez la population anglophone (0,50). Mais, à l'extérieur du Québec, la différence entre la population anglophone (0,50) et la population francophone (1,15) est marquée et peut atteindre des proportions considérables. Par exemple, ce ratio est de 4,14 chez les francophones de la Saskatchewan, ce qui veut dire 4,14 fois de plus de personnes à l'âge de la retraite que de jeunes de quinze ans et moins.

L'urbanisation grandissante et l'exode des régions rurales, principalement par les jeunes, constituent ensemble un autre phénomène qui menace la vitalité de la francophonie canadienne en situation minoritaire; l'urbanisation accrue contribue à un affaiblissement des communautés francophones et les jeunes migrants francophones qui intègrent les milieux urbains deviennent plus vulnérables à l'assimilation linguistique (Beaudin, 1999; Beaudin et Landry, 2003; Beaudin et Forgues, 2005).

Le facteur le plus menaçant pour la vitalité des communautés francophones et acadiennes est probablement celui du taux croissant d'exogamie. En 2001, 37,4 p. 100 des personnes francophones vivant en couple ont un conjoint anglophone et 4,7 p. 100 ont un conjoint allophone, pour un taux global d'exogamie de 42 p. 100. Seulement 12,3 p. 100 des premiers et 17,7 p. 100 des seconds parlent le français le plus souvent à la maison (Marmen et Corbeil, 2004). La proportion d'enfants d'ayants droit francophones au sens de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui vivent dans une famille exogame est maintenant de 64 p. 100 (Gouvernement du Canada, 2003; Landry 2003). Seulement 22,6 p. 100 de ces enfants ont le français comme langue maternelle et encore moins (14,8 p. 100) emploient le français le plus souvent à la maison. La forte prédominance de l'exogamie a pour effet que seulement la moitié (49,3 p. 100) de tous les enfants ayant le droit de fréquenter une école de langue française en vertu de l'article 23 de la Charte a le français comme langue maternelle et seulement 4 sur 10 (41,6 p. 100) de ces enfants parlent le français le plus souvent à la maison (Landry, 2003). Ce facteur est aussi lié au fait que l'effectif des écoles françaises, c'est-à-dire le nombre d'inscriptions à celles-ci, est de beaucoup inférieur à l'effectif cible.

Les tendances démolinguistiques brièvement décrites sont lourdes et difficilement réversibles. Sans une intervention sociétale majeure, elles risquent de se perpétuer, voire de s'amplifier. Selon Réjean Lachapelle (1986), l'assimilation linguistique, une fois un certain seuil atteint, a tendance à se nourrir d'elle-même et à s'accélérer. Face à un tel phénomène, il apparaît important de consacrer des efforts considérables à la revitalisation ethnolangagière.

La revitalisation ethnolangagière

De très nombreuses minorités linguistiques dans le monde sont menacées d'assimilation, et la disparition même de beaucoup de langues est imminente (Skutnabb-Kangas, 2000; Krauss, 1992). Cependant, quelques-unes ont pu améliorer leur sort (ex. : l'hébreu, le catalan, le français au Québec), phénomène que Fishman (1990, 1991,

2001) a analysé en profondeur, en citant de multiples exemples de par le monde, et qu'il a appelé *reversing language shift* (la « revitalisation ethnolinguistique » pour nous). Il propose d'ailleurs une grille d'analyse à huit stades (*Graded Intergenerational Disruption Scale, GIDS*) décrivant le niveau de « dislocation intergénérationnelle », c'est-à-dire le degré auquel le groupe réussit ou non à transmettre sa langue de génération en génération (voir la figure 1).

Figure 1
Stades de la revitalisation ethnolinguistique (*reversing language shift*)
selon le degré de dislocation intergénérationnelle²
(Lire dans l'ordre ascendant)

1.	Éducation, travail, médias de masse et opérations gouvernementales sur les plans supérieur et national.
2.	Services locaux/régionaux des médias de masse et du gouvernement.
3.	Accès à la sphère du travail à l'extérieur de la communauté immédiate, dans l'endogroupe et dans l'exogroupe.
4.	b) Écoles publiques pour les enfants de l'endogroupe offrant de l'enseignement dans leur langue, mais le programme scolaire et le personnel sont essentiellement contrôlés par l'exogroupe. a) Écoles essentiellement gérées par l'endogroupe en ce qui concerne le programme scolaire et le personnel, aux lieux et places de l'école publique obligatoire.
II. Revitalisation au-delà de la diglossie, après l'avoir atteinte	
5.	Écoles pour l'acquisition des habiletés de littératie pour tous, adultes et enfants, mais non aux lieux et places de l'école publique obligatoire.
6.	Concentration démographique et intergénérationnelle du milieu « foyer-famille-voisinage-communauté » : la base de la transmission de la langue maternelle.
7.	Interactions culturelles dans la langue de l'endogroupe où sont principalement engagés les membres de la plus vieille génération de la communauté.
8.	Reconstruction de la langue de l'endogroupe et son apprentissage comme langue seconde par les adultes.
I. Revitalisation ethnolinguistique pour atteindre la diglossie (la clarification idéologique préalable étant présumée)	

À une extrémité (au stade 8), la langue est à « reconstruire » puisqu'elle n'est plus parlée et qu'il faut commencer à l'apprendre comme langue seconde en espérant pouvoir la faire revivre dans les générations futures. À l'autre bout du continuum (au stade 1), le groupe a acquis un niveau élevé d'« autonomie culturelle »; la langue du groupe est parlée largement dans les services éducatifs et publics, dans les médias et dans le monde du travail. Puisqu'il considère que là n'est pas l'objectif de la grande majorité des groupes minoritaires, Fishman n'analyse pas de stades ultérieurs qui pourraient constituer des formes d'autonomie politique.

On peut résumer les huit stades de la grille de Fishman (figure 1 : à lire dans un ordre ascendant) en deux principales phases. La première (voir les stades de 8 à 5) consiste à

assurer au groupe une « diglossie » relativement stable. La diglossie signifie la coexistence sur un même territoire de deux langues de statuts inégaux. Selon Fishman (1965), même si la diglossie attribue au groupe minoritaire le statut de « langue basse » (par opposition au statut de « langue haute » pour le groupe dominant), ce statut lui assure un certain nombre de domaines sociaux informels (la famille, la parenté, les amis, les activités sociales et culturelles, le voisinage) qui protègent la langue minoritaire et qui favorisent une solidarité de groupe. À de nombreuses reprises (1990, 1991, 2001), il insiste sur l'importance capitale du stade 6, sans laquelle la revitalisation ethnolangagière s'avère impossible. Ce stade est la base de la vie communautaire du groupe et se définit par l'établissement d'un noyau « foyer-famille-voisinage-communauté » suffisamment stable pour assurer la transmission intergénérationnelle de la langue de l'endogroupe.

La deuxième grande phase de la revitalisation ethnolangagière (voir la partie supérieure de la figure 1, c'est-à-dire les stades de 4 à 1) amène le groupe au-delà de la diglossie. Ce cheminement essentiel pour atteindre l'autonomie culturelle comprend, explique Fishman, de nombreux éléments de risque, dont celui de partager, voire d'intégrer, le « système de récompenses » du groupe dominant. Aller au-delà de la diglossie veut dire que le groupe vise l'usage de sa langue dans la sphère publique pour finir par atteindre un degré élevé d'autonomie culturelle. La langue du groupe n'est plus seulement une langue de solidarité, elle devient, par surcroît, une langue de statut.

Malgré sa richesse, la grille d'analyse de Fishman présente certaines difficultés d'application pour les communautés francophones et acadiennes. Celles-ci ne sont pas nécessairement inhérentes au schème conceptuel fishmanien, mais relèvent plutôt du contexte particulier des minorités de la francophonie canadienne et de certaines particularités de leur cheminement historique.

D'abord, cette grille d'analyse s'applique prioritairement à des minorités linguistiques relativement homogènes et géographiquement concentrées (le stade 6, crucial pour la revitalisation langagière, semble d'ailleurs en dépendre). Par exemple, malgré une fine analyse de chacun des stades du processus de revitalisation langagière, Fishman ne tient aucunement compte, pour ainsi dire, de l'exogamie, phénomène très répandu chez les minorités francophones et acadiennes. De plus, la forte migration des francophones vers les milieux urbains a pour effet de favoriser beaucoup plus l'éparpillement des membres que la concentration territoriale et, ainsi, d'amplifier le phénomène de l'exogamie.

Le schème conceptuel de Fishman privilégie l'éducation (voir les stades 5 et 4), mais ce chercheur conçoit les institutions éducatives comme relevant de la sphère publique et ayant un rôle relativement mineur à jouer comme agent de socialisation capable de promouvoir la transmission intergénérationnelle de la langue du groupe. Son insistance sur la trop grande dépendance à l'égard de l'école pour remplacer le rôle de la famille est tellement persistante que, selon nous, il néglige le rôle de l'école comme partenaire de la famille. Néanmoins, il attribue, sans l'élaborer, un rôle pour l'école dans la formation identitaire et comme lieu d'« idéologisation des jeunes ». Landry et Rousselle (2003) décrivent l'école comme relevant à la fois de la sphère publique et de la sphère privée.

Elle peut donc contribuer au « statut » de la langue minoritaire, comme elle peut contribuer fortement à la construction identitaire lorsqu'elle fonde son action sur les bases de la solidarité données par la famille et la communauté (Landry et Allard, 1996).

Autre particularité du schème conceptuel de Fishman (1990, 1991, 2001), le peu d'importance accordé au rôle et aux responsabilités de l'État. Alors que certaines analyses (dont Skutnabb-Kangas, 2000) attribuent presque entièrement la disparition des minorités linguistiques à l'insouciance, à la méfiance ou à la mauvaise volonté des États-nations, Fishman discute peu du rôle de l'État dans le processus de revitalisation ethnolinguistique. Il valorise les efforts de certains États qui ont appuyé ou favorisé l'émergence de structures facilitantes (l'Espagne post-Franco, l'Union européenne), mais ne semble pas reconnaître un rôle actif ou des responsabilités particulières à l'État-nation. Autrement dit, il est très prescriptif quant aux responsabilités et aux rôles de la minorité dans ses efforts de revitalisation ethnolinguistique, mais peu prescriptif quant aux rôles et aux responsabilités de l'État-nation. Il faut souligner, toutefois, qu'il insiste sur la nature idéologique de toute position favorable ou défavorable à la revitalisation des minorités linguistiques. Par conséquent, s'il ne formule pas de recommandations à propos des rôles des États-nations, il analyse amplement et réfute de nombreuses positions idéologiques des États-nations qui n'appuient pas les efforts de revitalisation par les minorités linguistiques. D'ailleurs, il recommande à toute minorité linguistique désireuse de mettre en œuvre des stratégies de revitalisation ethnolinguistique de bien établir ses bases idéologiques, en d'autres mots de formuler clairement les raisons qui justifient ses efforts d'aménagement linguistique.

Selon Fishman, la responsabilité relève du groupe lui-même et la progression d'un stade à un autre n'est pas le produit d'une évolution naturelle inévitable, mais d'un programme fondé sur des objectifs et des priorités :

The movement from one stage to another is totally a result of self-directed activity, rather than of any natural process of a built-in developmental nature. The stages [...] are nothing but a logical set of priorities or targets to guide RLS³-efforts toward a desired goal. It places the responsibility for most RLS action on those who advocate an "Xian-via-Xish identity"⁴ [...] RLS cannot be based on acts of charity by others (2001 : 465).

Si on lui a parfois reproché de préconiser un schème trop linéaire et étagé, il fait les nuances suivantes :

Thus RLS is not, as some have claimed, a step by step "from the bottom upward" effort or theory because linkages must be sought and instituted from above as well as below [...] Multistage efforts are definitely not contra-indicated if (1) the priority stage is kept first and foremost, and (2) the linkages to it are really operational rather than merely assumed as self-evident. Not all stages are germane in all cases, because not all cases are equally or similarly in disarray (2001 : 467).

Le court paragraphe qui suit résume bien sa position au sujet des responsabilités du groupe, de sa prise en charge du processus et de l'importance du stade 6 de sa grille.

In most cases, the best that RLS can hope for, as a starting point for its never ending road into the future, is to disengage from dependence upon and supervision by the Yish authorities⁵. The most meaningful way in which this can be done from the very outset is to stress the role of the Xish⁶ in family, intimacy, and ethnocultural authenticity in local identity (2001 : 475).

Enfin, Fishman (1991) reconnaît que l'absence de considération des variables psychologiques, c'est-à-dire les variables qui définissent le membre du groupe minoritaire et ses caractéristiques psycholinguistiques, constitue une faiblesse de son schème conceptuel.

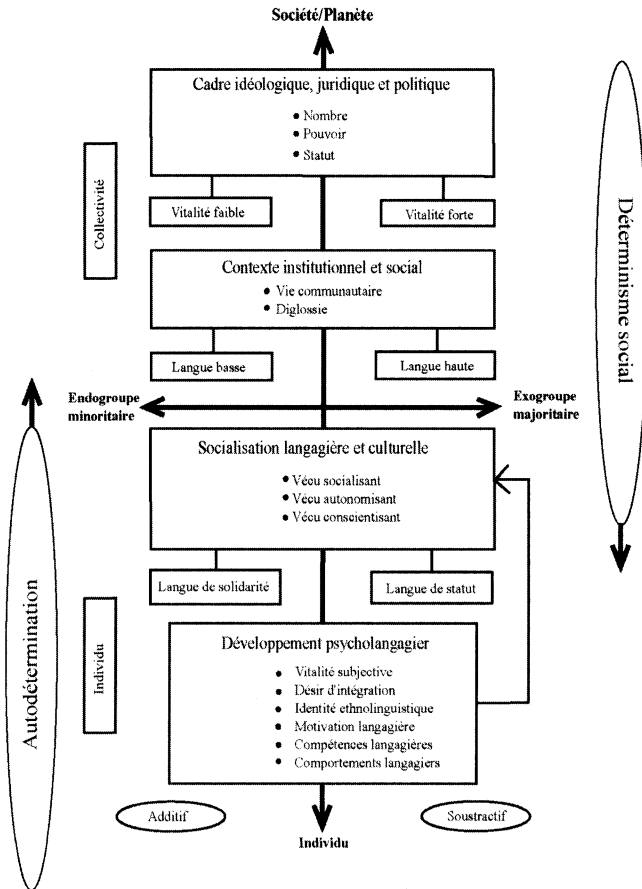
Un modèle conceptuel macroscopique

Pour mieux comprendre les effets et les interactions des nombreuses variables à considérer dans une planification de la revitalisation ethnolinguistique, un modèle conceptuel est proposé (figure 2). Il a été décrit ailleurs (Landry, Allard et Deveau, 2006) et ne sera présenté ici que brièvement. Il ne vise ni à remplacer le schème conceptuel de Fishman (1990, 1991, 2001), ni à mettre en doute sa richesse analytique. Il s'agit d'une démarche différente et complémentaire. Nous le présentons afin d'en extraire des principes susceptibles de guider un plan d'action visant la revitalisation ethnolinguistique d'une minorité.

Comme l'indique le titre du modèle, il s'agit d'un modèle intergroupe qui reproduit une vision « macroscopique » des facteurs en cause. Le microscope (de Rosnay, 1975) est un outil conceptuel qui permet d'étudier un phénomène en considérant simultanément l'ensemble et les parties, tout en appréhendant les interactions entre ces dernières. Il permet de focaliser sur une partie de la réalité étudiée tout en gardant en mémoire le rôle de la partie dans le tout et sa relation aux autres composantes du phénomène. Cette approche vise donc à appréhender un phénomène dans sa complexité systémique. Le modèle propose aussi une perspective dialectique, soit l'existence d'un rapport de force entre le déterminisme social et l'autodétermination des individus et des groupes.

Il y a aussi rapport de force entre un endogroupe minoritaire (ou groupe dominé) et un exogroupe majoritaire (ou groupe dominant). Dans ce modèle, le groupe minoritaire est l'endogroupe, car c'est sa perspective qui est illustrée et analysée. Le rapport de force est représenté par l'axe horizontal du modèle. Le rapport intergroupe s'étend sur un continuum représenté par l'axe vertical, continuum qui s'étend du pôle « société/planète » au pôle « individu ». Pour des langues internationales comme le français et l'anglais, le rapport de force peut effectivement se vivre sur un plan planétaire (les Nations Unies, le Conseil de l'Europe), mais c'est le plan sociétal, plus particulièrement celui de la société canadienne, qui nous intéresse ici.

Figure 2
Modèle intergroupe de la revitalisation ethnolinguistique :
une perspective macroscopique
 (adapté de Landry, 2003 et de Landry et Allard, 1990)



L'axe vertical du modèle met en relation trois niveaux d'analyse. Le premier est *macrosocial* et comprend deux plans interreliés. Le rapport de force entre l'endogroupe minoritaire et l'exogroupe majoritaire se vit premièrement sur un plan *idéologique, juridique et politique*. La présence ou l'absence de droits linguistiques donnant lieu à des politiques linguistiques et à l'appui des gouvernements (régional, provincial et fédéral) s'explique souvent par un contexte idéologique qui peut aller de l'appui proactif des minorités (pluralisme) à un rejet complet, lequel s'exprime par différentes formes d'ethnicisme (Bourhis, 2001). Le contexte politique qui en découle est aussi influencé

par trois variables structurelles qui définissent la vitalité relative des groupes linguistiques en contact : les variables reliées au nombre, au soutien institutionnel (le pouvoir) et au statut des groupes (Giles, Bourhis et Taylor, 1977; Harwood, Giles et Bourhis, 1994). Typiquement, le groupe minoritaire est en position de faible vitalité et interagit avec un groupe dominant de forte vitalité (voir la figure 2).

Toujours sur le plan macrosocial, les écarts de vitalité ethnolinguistique donnent forme à différentes réalités institutionnelles et sociales. Le groupe minoritaire peut être plus ou moins doté d'une « vie communautaire » (Fishman, 1989) et, comme nous l'avons vu dans la section précédente, la « diglossie » des relations entre le groupe minoritaire et le groupe dominant a pour effet d'attribuer à la langue de l'endogroupe minoritaire un statut de « langue basse » et à l'exogroupe dominant le statut de « langue haute » (Fishman, 1965; Landry et Allard, 1994a). La vie communautaire du groupe minoritaire pourra s'améliorer si le groupe réussit à outrepasser la diglossie, à se doter d'institutions et à atteindre une certaine autonomie culturelle.

Le contexte institutionnel et social, influencé par la vitalité ethnolinguistique du groupe, influe à son tour sur le vécu ethnolinguistique des personnes. Il s'agit du niveau *microsocial* du modèle que représente la *socialisation linguistique et culturelle* des membres de l'endogroupe. Le modèle fait apparaître trois aspects distincts et complémentaires du vécu ethnolinguistique : les vécus socialisant, autonomisant et conscientisant (voir Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005, pour un modèle théorique décrivant la relation entre ces trois types de vécus ethnolinguistiques et le développement psycholinguistique des membres de l'endogroupe).

Brièvement décrit, le vécu socialisant est constitué de la fréquence et de la diversité des contacts avec la langue de l'endogroupe et la langue de l'exogroupe, ces contacts étant à la base de normes sociales relatives à l'usage des langues. Les contacts de nature « privée » (la famille, la parenté, les amis, les voisins, le réseau social) favorisent grandement le développement identitaire. Comme le propose Fishman (1990, 1991, 2001), c'est ce vécu qui fonde la transmission intergénérationnelle de la langue de l'endogroupe. Elle devient une « langue de solidarité ». Par ailleurs, dans la sphère « publique », c'est la langue de l'exogroupe qui domine. Elle est la langue des contacts formels, la langue des relations intergroupes, la langue de l'économie et du pouvoir. C'est donc la « langue de statut ». Alors que la langue privée est la source du développement identitaire, la langue publique (les contacts institutionnels, le paysage linguistique) détermine surtout la vitalité ethnolinguistique subjective des membres de l'endogroupe, c'est-à-dire leurs perceptions des ressources actuelles et futures des communautés ethnolinguistiques avec lesquelles ils sont en contact, ainsi que leur légitimité (Landry et Allard, 1996; Landry et Bourhis, 1997).

Les vécus autonomisant et conscientisant sont des aspects qualitatifs du vécu ethnolinguistique et, ensemble, ils contribuent à l'autodétermination des comportements linguistiques et à l'engagement identitaire (Allard, Landry et Deveau, 2005; Deveau, Landry et Allard, 2005, 2006). Les membres de l'endogroupe qui ont une motivation de l'intérieur pour l'apprentissage et l'usage de leur langue et qui ont développé une

conscience critique de leur situation de minoritaire, selon le modèle théorique, sont des personnes plus engagées dans leur communauté et moins exposées au déterminisme des structures et des normes de la société.

Le déterminisme social s'exerce du haut en bas (voir la figure 2). Le développement psycholangagier, c'est-à-dire ce que la personne devient sur le plan langagier et culturel, est déterminé par les structures sociales et la vitalité relative des communautés. Des recherches ont montré que beaucoup d'aspects du développement psycholangagier, y compris la construction identitaire (Landry, Deveau et Allard, 2006), sont fortement déterminés socialement (voir entre autres Landry et Allard, 1994a, 1996). Quant à l'autodétermination, elle s'exerce de bas en haut. Elle relève du potentiel d'autonomie et d'affirmation positive de personnes « autonomisées » et « conscientisées ». L'autodétermination s'exerce aussi au niveau collectif au moyen du contrôle et de la prise en charge, par le groupe, de ses institutions et réseaux. Souvent cette prise en charge est le fruit de longues luttes et de fortes revendications, parfois devant les tribunaux, qui ont pu mener à la création de mouvements associatifs et d'organismes communautaires.

Dans la dernière section de l'article, nous énonçons sept principes de la revitalisation ethnolangagière qui s'appuient sur les bases théoriques et empiriques du modèle que nous proposons. Les stades et phases du modèle de Fishman (1990, 1991, 2001) demeurent à l'arrière-plan pour rappeler les priorités à fixer et les stades à atteindre selon la vitalité actuelle des communautés francophones et acadiennes.

Principes de la revitalisation ethnolangagière

Les principes que nous énonçons découlent de notre cadre conceptuel, des travaux de Fishman (1990, 1991, 2001) sur la revitalisation ethnolangagière, et de la nature systémique et complexe des changements sociaux qui s'effectuent sur plusieurs niveaux et plans (de Rosnay, 1975; Bertalanffy, 1973; Lapierre, 1992). Sans être normatifs ou prescriptifs, ces principes se veulent un outil heuristique permettant d'orienter la réflexion sur la revitalisation d'une langue et la planification de projets d'aménagement linguistique dont le but est d'accroître le statut d'une langue et la vitalité du groupe qui la parle. Ces principes ne sont pas orthogonaux; ils se renforcent les uns les autres et leur mise en pratique peut se faire selon différentes séquences et de multiples façons.

Le principe de la proximité socialisante

Le maintien d'une langue et d'une culture et leur transmission de génération en génération ne sont pas uniquement une question de structures sociales. Encore faut-il que les familles socialisent les enfants dans cette langue et qu'elles soient appuyées par une vie communautaire capable de favoriser ce comportement socialisant. Le principe de la proximité socialisante correspond au stade 6 du modèle conceptuel de Fishman (figure 1) et évoque l'importance du noyau « foyer-famille-voisinage-communauté » qui est à la base de la construction identitaire et du développement psycholangagier des

membres de la communauté linguistique. Comme le montre le modèle intergroupe à la figure 2, la socialisation culturelle et langagière constitue une variable charnière entre la société et l'individu, sans laquelle il y a absence de développement psycholangagier.

Jadis, l'isolement géographique a représenté un facteur garant d'une vie communautaire francophone (Bernard, 1998). Au cours des dernières décennies, l'exode des milieux ruraux, l'urbanisation, la vie moderne, les médias de masse, l'abolition des frontières religieuses, l'exogamie, contribuent tous à l'érosion de la vie communautaire francophone, à tel point que, dans de nombreuses communautés, la proximité socialisante, fondement même de la vie communautaire, est dangereusement compromise.

La vie communautaire et la proximité socialisante qui en découle dépendent de certaines conditions facilitantes : une certaine concentration territoriale des membres de l'endogroupe, des réseaux sociaux intragroupes denses et multiplexes (Hamers, 1987; Milroy, 1980) et des liens de solidarité. Si ces conditions continuent d'exister dans certaines communautés, il n'est pas certain que les communautés francophones en milieu urbain en assurent la présence, quoique quelques communautés urbaines aient tendance à regrouper leurs effectifs autour de leurs institutions importantes (Gilbert et Langlois, 2006).

En vertu du statut officiel de leur langue, les communautés francophones en situation minoritaire au Canada jouissent de protections juridiques et constitutionnelles particulières et d'appuis gouvernementaux. S'agirait-il de leur talon d'Achille? En d'autres termes, la principale faiblesse de la francophonie minoritaire sera-t-elle une absence de comportement « ethnique » qui favorise le regroupement territorial des membres de l'endogroupe et la proximité socialisante?

Le principe de l'autodétermination conscientisée

Les tendances démolinguistiques décrites dans la première partie de l'article attestent la vitalité décroissante des communautés francophones et acadiennes. Plus cette vitalité communautaire s'affaiblit, moins la « proximité socialisante » essentielle à la transmission linguistique et culturelle devient chose normale et naturelle. Quant au déterminisme des structures sociales qui impose la langue de l'exogroupe comme norme sociale, être francophone dépend de plus en plus des choix volontaires, conscients et autonomes des membres du groupe.

Selon le modèle théorique (figure 2), deux aspects de la socialisation langagière et culturelle favorisent l'autodétermination conscientisée : le vécu ethnolangagier autonomisant favorise la motivation intériorisée et l'engagement identitaire (Deveau, Landry et Allard, 2005, 2006) et le vécu ethnolangagier conscientisant favorise le développement d'une conscience sociale critique et de comportements langagiers engagés (Allard, Landry et Deveau, 2005). Des recherches en cours se proposent de vérifier empiriquement le modèle du comportement langagier autonomisé et conscientisé (Landry, Allard, Deveau et Bourgeois, 2005) et de préciser les composantes

de la socialisation qu'il y a lieu de privilégier pour promouvoir les capacités d'une résistance consciente et active au déterminisme social. Nous sommes d'avis, toutefois, qu'une véritable revitalisation ethnolinguistique repose non seulement sur une autodétermination conscientisée de comportements communautaires de la part des individus membres de l'endogroupe, mais aussi sur une prise en charge collective par l'endogroupe de ses institutions et de sa destinée. Un leadership communautaire engagé et la création par ce leadership d'une conscience de groupe devraient, selon le modèle théorique proposé, favoriser le succès de projets communautaires et la prise en charge collective d'institutions.

Le principe de la complétude institutionnelle

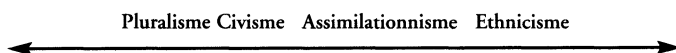
Tel que nous l'avons discuté ci-dessus, une certaine « diglossie » peut permettre une proximité socialisante dans des domaines de vie de « solidarité » et promouvoir une construction identitaire propice à la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture. À long terme toutefois, pour transcender son statut de « langue basse », la langue minoritaire doit devenir une langue publique et légitime (Bourdieu, 1982). Cette légitimité de la langue minoritaire peut prendre appui sur une plus grande complétude institutionnelle (Breton, 1964; Giles, Bourhis et Taylor, 1977), sur une plus forte organisation sociale (Allardt, 1984), sur l'appropriation d'espaces sociaux (Gilbert, 1999; O'Keefe, 2001; Stebbins, 2000) ou de milieux et réseaux (Gilbert, Langlois, Landry et Auger, 2005), ou encore sur le cumul de capital linguistique dans divers champs sociaux (Bourdieu, 1982; Landry et Allard, 1990; Prujiner, Deshaies, Hamers, Blanc, Clément et Landry, 1984). Tous ces concepts sont plus ou moins synonymes d'une prise en charge collective d'institutions. Comme le dit Fishman (1991, 2001), il s'agit de transcender la diglossie et d'œuvrer vers une plus grande « autonomie culturelle » (voir la figure 1).

Selon James S. Coleman (1987), la vie moderne a eu pour effet d'amener la famille et la religion à céder de plus en plus d'influence à l'éducation et aux médias comme agents primaires de socialisation. Ils deviennent des lieux d'enculturation. Au-delà de la proximité socialisante nécessaire à la transmission intergénérationnelle de la langue et de la culture ainsi qu'à la construction identitaire, les minorités linguistiques ont besoin d'être appuyées par ces lieux d'enculturation qui donnent un statut de légitimité au groupe. L'école est particulièrement importante comme lieu de construction identitaire, de conscientisation et d'appui à la vie communautaire (Landry et Allard, 1996, 1999; Landry et Rousselle, 2003). Mais, selon le principe de la complétude institutionnelle, la minorité doit sans cesse viser à s'approprier les institutions nécessaires à son autonomie culturelle et à sa légitimité de groupe par la voie de l'affichage public et commercial (Bourhis et Landry, 2002; Landry et Bourhis, 1997), de la langue de travail, des services publics (la santé, les services communautaires), des médias et des institutions éducatives et culturelles.

Le principe de la légitimité idéologique

De nombreux arguments favorables ou défavorables à la légitimité sociale d'une langue et d'une culture peuvent être avancés. Ils peuvent être d'ordre pratique, économique, politique ou philosophique, mais, en définitive, toute action visant la revitalisation ethnolangagière ou son contraire est un choix idéologique (Fishman, 1991, 2001). Une forte majorité des langues du monde ne reçoivent aucune reconnaissance officielle (Skutnabb-Kangas, 2000). Richard H. Bourhis (2001) propose un continuum idéologique sur lequel se situent les orientations idéologiques des États-nations envers les minorités linguistiques (voir la figure 3). Ce continuum va de l'appui réel des gouvernements par une reconnaissance juridique officielle de la langue, des politiques actives et des investissements de fonds publics (pluralisme) à un rejet du groupe minoritaire pouvant aller jusqu'au génocide (ethnisme).

Figure 3
Continuum des orientations idéologiques des États-nations
par rapport aux langues



(figure adaptée de Bourhis, 2001)

Selon le principe de la légitimité idéologique, la reconnaissance par l'État et ses citoyens de la légitimité du groupe minoritaire, de sa culture et de sa langue favorise la revitalisation ethnolangagière. Au Canada, la langue française en situation minoritaire bénéficie d'une reconnaissance officielle et d'appuis juridiques et gouvernementaux qu'elle ne pourrait pas avoir dans certains autres pays, comme aux États-Unis (Bourhis et Marshall, 1999). Le français, langue officielle du pays et de la province du Nouveau-Brunswick, a un statut juridique égal à celui de l'anglais. La Loi sur les langues officielles engage le gouvernement fédéral à promouvoir l'égalité réelle du français et de l'anglais et celui-ci a de nombreux programmes d'appui aux langues officielles, dont le *Plan d'action pour les langues officielles* (Gouvernement du Canada, 2003). L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, surtout en raison de la jurisprudence positive émanant de la Cour suprême du Canada, a permis des progrès tangibles dans toutes les provinces et dans les territoires en matière d'enseignement en français et de gestion scolaire (Behiels, 2005; Landry et Rousselle, 2003; Power et Foucher, 2004). Mais les avis sont partagés en ce qui a trait aux obligations réelles du gouvernement fédéral au titre de la Loi sur les langues officielles (Boileau, 2006; Newman, 2006), et les droits linguistiques des francophones varient selon les gouvernements provinciaux et territoriaux, le Nouveau-Brunswick étant seul à reconnaître une égalité formelle du français et de l'anglais. Le Parlement du Canada a voté en novembre 2005 une modification à la Loi sur les langues officielles. La nouvelle Loi S-3, qui oblige le gouvernement fédéral à

prendre des « mesures positives » visant l'épanouissement des communautés de langue officielle, donne plus de mordant à la partie VII de la Loi sur les langues officielles de 1988.

Le principe de la collaboration synergique

Le modèle intergroupe de revitalisation ethno-langagière (figure 2) reconnaît la complexité du phénomène, son caractère multiniveaux et la nature dialectique du processus. Essentiellement, la revitalisation ethno-langagière est vue comme un processus bidirectionnel : de bas en haut et de haut en bas. Elle dépend à la fois de la prise en charge collective du plan d'aménagement linguistique et de l'appui de l'État. Idéalement, dans un contexte idéologique optimal, il s'agit d'un processus qui engage une biresponsabilité.

Selon le principe de la collaboration synergique, celui-ci se fonde sur la théorie générale des systèmes (Bertalanffy, 1973), la revitalisation ethno-langagière est favorisée lorsque les interventions communautaires et gouvernementales figurent dans un plan d'action global et intégré, de sorte que toutes les actions convergent et se complètent. Cette synergie d'action peut difficilement être acquise sans un « partenariat global de collaboration » qui permet d'établir les priorités et de planifier de façon intégrée les actions complémentaires des partenaires.

L'actuel *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement fédéral (Gouvernement du Canada, 2003) a établi un certain nombre de priorités autour de trois axes : l'éducation, le développement communautaire et la fonction publique. Il a aussi fixé un cadre d'imputabilité en responsabilisant de multiples ministères à l'égard de différentes composantes du plan. À notre avis, cette action louable qui vise une plus grande imputabilité a néanmoins comme effet pervers de fragmenter l'action des partenaires communautaires, ceux-ci poursuivant leurs actions respectives en approchant différents ministères et en planifiant leurs stratégies indépendamment d'un plan global intégré. Ce plan du gouvernement fédéral pourrait aussi être plus fortement intégré à des responsabilités provinciales et territoriales, par exemple par des ententes fédérales-provinciales.

Le principe de subsidiarité

Si un plan global et intégré dans le cadre d'un partenariat global de collaboration est nécessaire pour répondre au caractère systémique du changement social (de Rosnay, 1975; Bertalanffy, 1973), tous les partenaires ne peuvent avoir les mêmes rôles et les mêmes responsabilités. Le principe de subsidiarité (voir Landry et Rousselle, 2003, chapitre 6) propose que les pouvoirs et les responsabilités soient légués aux instances nationales, provinciales et locales les mieux placées pour réaliser, de façon optimale, les objectifs poursuivis. Par exemple, la Table nationale en éducation, tout en regroupant différents partenaires, a su leur attribuer des responsabilités particulières. Devant le

besoin d'agir sur plusieurs plans à la fois pour assurer la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et ses partenaires ont préparé « un plan d'action concerté afin de compléter le système scolaire francophone » (FNCSF, 2005 : 9), lequel confie des responsabilités particulières à chacun des partenaires. À titre d'exemple, la FNCSF devient maître d'œuvre pour la sensibilisation des parents et le recrutement des élèves, alors que la Commission nationale des parents francophones appuie cette initiative en exerçant son leadership dans la création de centres de la petite enfance et de la famille (CNPF, 2003) afin d'assurer la socialisation précoce des enfants pendant la période préscolaire et ainsi garantir la francité requise pour intégrer l'école de langue française. Le partenariat de la Table nationale en éducation pourrait s'étendre à d'autres composantes d'un plan global et intégré qui irait « au-delà de l'article 23 » (Landry et Rousselle, 2003).

Le principe de l'asymétrie téléologique

Une des caractéristiques des communautés francophones en situation minoritaire, voire des communautés minoritaires de langue officielle au Canada, est l'asymétrie des besoins et des priorités d'action. Comment alors s'associer à un même plan d'action et participer à un partenariat global?

Le plan doit être téléologique, c'est-à-dire orienté vers les finalités du processus de revitalisation : la transmission culturelle et langagière et la pérennité des communautés. Tout en tenant compte que des communautés minoritaires regroupées peuvent se donner une vision commune et un plan d'action global, il doit aussi permettre une asymétrie d'action de sorte à favoriser des solutions créatives adaptées aux contextes particuliers des minorités.

En somme, ce principe se résume par le slogan : *vision globale, actions locales*, c'est-à-dire une vision commune sur les grandes orientations du plan, mais des actions adaptées aux contextes particuliers des communautés. La formule célèbre de René Dubos « penser globalement, agir localement » reflète également ce principe. Le concept de « glocalisation » utilisé en économie (*Economic Times*, 2005), en science sociale (Swyngedouw, 2004) et en sociolinguistique (Trudgill, 2004) est une autre notion qui pourrait être adaptée à la revitalisation ethnolangagière. Il est reconnu, en effet, que, si la globalisation amène l'économie, la culture et l'information à évoluer au-delà des frontières étatiques, il y a aussi, sur le plan local, un mouvement contraire vers l'affirmation des particularités des cultures et des langues (Trudgill, 2004). Le local n'est plus vu comme une simple opposition au global, mais peut aussi être décrit dialectiquement comme une expression locale dans un projet global.

Conformément au principe de l'asymétrie téléologique, il importe aussi que les finalités prioritaires soient celles qui contribuent le plus à la revitalisation langagière. Tel que l'illustre le modèle théorique proposé (figure 2), ce sont les politiques et les interventions ayant une influence directe ou indirecte sur le vécu langagier et culturel des membres du groupe qui produiront les effets les plus durables sur la vitalité

ethnolinguistique du groupe. Selon ce dernier principe, il importe donc d'accorder la priorité aux interventions qui contribuent à l'optimalisation de la vie communautaire, de la socialisation langagière et culturelle et de la construction identitaire.

Conclusion

Faut-il être optimiste ou pessimiste quant aux chances de revitalisation des communautés francophones et acadiennes? Fishman (2001) constate peu de progrès tangibles en dix ans chez les minorités linguistiques qu'il avait analysées dans son livre précédent (Fishman, 1991). Sans être pessimiste, il reconnaît que la revitalisation ethnolangagière est une lutte incessante, que les conditions favorables comme les conditions défavorables ne cessent d'évoluer et que c'est par un effort collectif que les langues du monde peuvent le mieux réussir à surmonter leurs défis particuliers :

So can threatened languages be saved? This question now has an informed though uncertain answer: Yes, more of them can be saved than has been the case in the past, but only by following careful strategies that focus on priorities and on strong linkages to them, and only if the true complexity of local human identity, linguistic competence and global interdependence are fully recognized. More languages are threatened than we think, and they are not necessarily only the smaller, more disadvantaged ones either. The languages of the world will either all help one another survive or they will succumb separately to the global dangers that must assuredly await us all (English included) in the century ahead (Fishman, 2001 : 481).

Nous avons voulu ici élargir la base théorique qui oriente les efforts de revitalisation ethnolangagière en proposant des principes susceptibles de guider l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement linguistique.

Si nous appliquons ces principes à la situation de la francophonie en situation minoritaire au Canada, nous pouvons conclure que les probabilités de revitalisation ethnolangagière, sans être élevées, sont loin d'être nulles. Les chances de succès sont néanmoins relatives; elles dépendent d'efforts continus de la part des communautés et des gouvernements et de la mise en œuvre de certaines conditions facilitantes. De plus, comme le sous-entend le principe de l'asymétrie téléologique, les conditions varient selon les communautés et on ne peut présumer que les défis sont les mêmes pour toutes les communautés.

Sans reprendre chacun des principes, nous pouvons affirmer que plusieurs sont au moins partiellement respectés dans les efforts de revitalisation de la langue et de la culture françaises en situation minoritaire au Canada. Deux conditions qui ne sont pas toujours présentes chez les autres minorités linguistiques du monde (Skutnabb-Kangas, 2000), la légitimité idéologique et la collaboration synergique sont ici passablement respectées. Autrement dit, le français est une langue légitime au pays et il bénéficie d'un

appui réel de la part du gouvernement fédéral et de certains gouvernements provinciaux. Il importe d'élargir et d'approfondir ces appuis et, surtout, d'accroître la synergie entre les actions des ordres de gouvernement et des agents communautaires. Pour ce faire, il importe d'accroître le partenariat global de collaboration et d'appliquer de façon judicieuse les principes de subsidiarité et d'asymétrie téléologique. Par exemple, nous sommes d'avis que l'actuel *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement fédéral (Gouvernement du Canada, 2003), qui doit être révisé en 2008, pourrait renforcer son incidence sur les communautés en appliquant ces principes. La mise en œuvre d'un plan global et intégré dans le cadre d'un partenariat global de collaboration viendrait sûrement appuyer aussi l'application du principe de la complétude institutionnelle.

Toutefois, les deux plus grands défis sont peut-être les plus fondamentaux. Comme nous l'avons souligné, l'urbanisation, l'exode des milieux ruraux et l'exogamie ont pour effet d'affaiblir la « proximité socialisante » francophone. Autant le modèle conceptuel de Fishman (figure 1) que le modèle intergroupe de revitalisation ethnolangagière (figure 2) attribuent une importance capitale à un vécu ethnolangagier de « solidarité », nécessaire pour la transmission intergénérationnelle de la langue et la construction identitaire. Les communautés francophones et acadiennes tentent de compenser ce manque de vie communautaire francophone par la mise sur pied d'institutions comme des centres scolaires communautaires (Allain et Basque, 2001, 2003, 2005; Hébert, 1993; Pilote, 1999; Stebbins, 2001), mais Fishman (1990, 1991, 2001) fait de nombreuses mises en garde contre toute tentative de remplacement du noyau « foyer-famille-voisinage-communauté » par des institutions comme des écoles ou des organismes culturels. Pour le paraphraser, nous dirions que ces efforts ne font que gagner du temps, si les liens avec les stades précédents, en particulier le stade 6, ne sont pas clairement établis. Les communautés francophones et acadiennes, semble-t-il, auraient intérêt à assurer une plus forte concentration territoriale de leurs membres et à créer une vie communautaire plus dynamique autour de leurs institutions (Gilbert, Langlois, Landry et Auger, 2005).

Enfin, renforcer la « proximité socialisante » pourrait nécessiter une plus forte application du principe de l'autodétermination conscientisée. L'absence d'une conscience collective chez de nombreux membres des communautés francophones et acadiennes (inconscience des conséquences collectives d'actions individuelles) a pour effet que beaucoup d'entre eux ne font pas des choix scolaires éclairés (Deveau, Clarke et Landry, 2004; Landry, 2006), ne demandent pas des services dans leur langue (Landry et Allard, 1994b) et, peut-être, ne revendiquent pas leurs droits et ne choisissent pas des endroits résidentiels stratégiques pour établir leur famille. Évidemment, certains membres de la francophonie minoritaire font le choix libre et conscient de s'assimiler au groupe majoritaire. D'autres aimeraient pouvoir agir différemment. Selon le principe de l'autodétermination conscientisée, des campagnes nationales de conscientisation et de marketing social (voir dans Landry 2003, 2006, et FNCSF, 2005, des exemples dans le domaine de l'éducation) pourraient avoir comme effet de sensibiliser les francophones

aux conditions qui leur permettraient d'intégrer la société canadienne sans pour autant sacrifier leur langue et leur culture.

NOTES

1. Le présent article a été réalisé grâce au soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada octroyé au groupe de recherche ViLEC (Vitalité de la langue et de la culture).
2. Traduit de Fishman (2001).
3. RLS = *reversing language shift*.
4. Xian-via-Xish identity = identification à l'endogroupe par l'entremise de la langue de l'endogroupe.
5. Yish authorities = les autorités de l'exogroupe dominant.
6. Xish = la langue de l'endogroupe.

BIBLIOGRAPHIE

- AKOUN, André, et Pierre ANSART (dir.) (1999), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Seuil.
- ALLAIN, Greg, et Maurice BASQUE (2001), *De la survivance à l'effervescence : portrait historique et sociologique de la communauté francophone et acadienne de Saint-Jean*, Nouveau-Brunswick, Saint-Jean, Association régionale de la communauté francophone de Saint-Jean.
- ALLAIN, Greg, et Maurice BASQUE (2003), *Une présence qui s'affirme : la communauté acadienne et francophone de Fredericton, Nouveau-Brunswick*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- ALLAIN, Greg, et Maurice BASQUE (2005), *Du silence au réveil : la communauté acadienne et francophone de Miramichi, Nouveau-Brunswick*, Miramichi, Centre communautaire Beausoleil.
- ALLARD, Réal (2002), « Résistance(s) en milieu francophone minoritaire au Canada : exploration théorique et analyse du phénomène à partir du vécu langagier et du développement psycholangagier », *Francophonies d'Amérique*, n° 13 (été), p. 7-29.
- ALLARD, Réal, Rodrigue LANDRY et Kenneth DEVEAU (2005), « Le vécu ethno-langagier conscientisant : son rôle dans l'autodétermination du comportement ethno-langagier en milieu minoritaire », *Francophonies d'Amérique*, n° 20 (automne), p. 95-110.
- ALLARD, Erik (1984), « What Constitutes a Language Minority? », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 5, n° 3-4, p. 195-205.
- BEAUDIN, Maurice (1999), *Les groupes et régions francophones au Canada : état de la situation en 1996*, Ottawa, Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne.
- BEAUDIN, Maurice, et Éric FORGUES (2005), *La migration des jeunes francophones en milieu rural*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, [En ligne], [www.umoncton.ca/icrml/publications_icrml.html] (17 novembre 2006).
- BEAUDIN, Maurice, et Rodrigue LANDRY (2003), « L'attrait urbain : un défi pour les minorités francophones au Canada », *Thèmes canadiens = Canadian Issues*, février, p. 19-22.
- BEHIELS, Michael D. (2005), *La francophonie canadienne : renouveau constitutionnel et gouvernance scolaire*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- BERNARD, Roger (1998), *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir.

- BERTALANFFY, Ludwig von (1973), *Théorie générale des systèmes*, trad. Jean-Benoist Chabrol, Paris, Dunod.
- BOILEAU, François (2006), « L'égalité réelle du français et de l'anglais via le développement des communautés », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Le Bouthillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham (Ontario), Butterworths, p. 609-628.
- BOUCHARD, Pier, et Richard Y. BOURHIS (dir.) (2002), « L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française », *Revue d'aménagement linguistique*, hors série (automne).
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOURHIS, Richard Y. (2001), « Acculturation, Language Maintenance and Language Loss », dans Jetske Klatter-Folmer et Pier Van Avermaet (dir.), *Language Maintenance and Language Loss*, New York, Waxmann Verlag; Tilburg, Tilburg University Press, p. 5-37.
- BOURHIS, Richard Y., et Rodrigue LANDRY (2002), « La loi 101 et l'aménagement du paysage linguistique au Québec », dans Pier Bouchard et Richard Y. Bourhis (dir.), *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française*, *Revue d'aménagement linguistique*, hors série (automne), p. 107-132.
- BOURHIS, Richard Y., et David F. MARSHALL (1999), « The United States and Canada », dans Joshua A. Fishman (dir.), *Handbook of Language and Ethnic Identity*, New York, Oxford University Press, p. 244-264.
- BRETON, Raymond (1964), « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants », *American Journal of Sociology*, vol. 70, n° 2 (juillet), p. 193-205.
- CASTONGUAY, Charles (1998), « The Fading Canadian Duality », dans John Edwards (dir.), *Language in Canada*, New York, Cambridge University Press, p. 36-60.
- COLEMAN, James S. (1987), « Families and Schools », *Educational Researcher*, vol. 16, n° 6 (août-septembre), p. 32-38.
- COMMISSION NATIONALE DES PARENTS FRANCOPHONES (CNPF) (2003), *Plan national d'appui à la petite enfance*, Saint-Boniface, Manitoba, La Commission nationale des parents francophones.
- DE ROSNAY, Joël (1975), *Le macroscopie : vers une vision globale*, Paris, Seuil.
- DEVEAU, Kenneth, Paul CLARKE et Rodrigue LANDRY (2004), « Écoles secondaires de langue française en Nouvelle-Écosse : des opinions divergentes », *Francophonies d'Amérique*, n° 18 (automne), p. 93-105.
- DEVEAU, Kenneth, Rodrigue LANDRY et Réal ALLARD (2005), « Au-delà de l'autodéfinition : composantes distinctes de l'identité ethnolinguistique », *Francophonies d'Amérique*, n° 20 (automne), p. 79-93.
- DEVEAU, Kenneth, Rodrigue LANDRY et Réal ALLARD (2006), « Motivation langagière des élèves acadiens », dans André Magord (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, p. 125-140.
- FÉDÉRATION NATIONALE DES CONSEILS SCOLAIRES FRANCOPHONES (FNCSF) (2005), *Le printemps de l'éducation promis par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, Ottawa, Fédération nationale des conseils scolaires francophones.
- FISHMAN, Joshua A. (1965), « Who Speaks What Language to Whom and When », *La linguistique*, n° 2, p. 67-88.
- FISHMAN, Joshua A. (1989), *Language and Ethnicity in Minority Sociolinguistic Perspective*, Clevedon, Multilingual Matters.
- FISHMAN, Joshua A. (1990), « What is Reversing Language Shift (RLS) and How Can It Succeed? », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 11, n° 1, p. 5-36.
- FISHMAN, Joshua A. (1991), *Reversing Language Shift*, Clevedon, Multilingual Matters.
- FISHMAN, Joshua A. (2001), *Can Threatened Languages Be Saved?*, Clevedon, Multilingual Matters.
- GILBERT, Anne (1999), *Espaces franco-ontariens*, Ottawa, Le Nordir.
- GILBERT, Anne, et André LANGLOIS (2006), « Organisation spatiale et vitalité des communautés des métropoles à forte dominance anglaise du Canada », *Francophonies d'Amérique*, n° 21 (printemps), p. 105-129.
- GILBERT, Anne, André LANGLOIS, Rodrigue LANDRY et Edmund AUNGER (2005), « L'environnement et la vitalité communautaire des minorités francophones : vers un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20 (automne), p. 51-62.
- GILES, Howard R., Richard Y. BOURHIS et Donald M. TAYLOR (1977), « Toward a Theory of Language in Ethnic Group Relations », dans Howard Giles (dir.), *Language Ethnicity and Intergroup Relations*, London, Academic Press, p. 307-348.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2003), *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- HAMERS, Josiane F. (1987), « The Relevance of Social Network Analysis in the Psycholinguistic Investigation of Multilingual Behaviour », dans Michel Blanc et Josiane F. Hamers (dir.), *Theoretical and Methodological Issues in the Study of Languages/Dialects in Contact at the Macro and Micro Logical Levels of Analysis (Report No. B-160)*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- HARWOOD, Jake, Howard GILES et Richard Y. BOURHIS (1994), « The Genesis of Vitality Theory : Historical Patterns and Discoursal Dimensions », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 167-206.
- HÉBERT, Yvonne. (1993), « Vers un centre scolaire communautaire à Calgary : conception, culture, programmation et pédagogie », *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 49, n° 4, p. 865-886.
- KRAUSS, Michael (1992), « The World's Languages in Crisis », *Language*, vol. 68, n° 1, p. 4-10.
- LACHAPELLE, Réjean (1986), « La démolinguistique et le destin des minorités françaises vivant à l'extérieur du Québec », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 5^e série, p. 123-141, t. 1.
- LANDRY, Rodrigue (2003), *Libérer le potentiel caché de l'exogamie : profil démolinguistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques; La Commission nationale des parents francophones.

- LANDRY, Rodrigue (2006), « Ayants droit et école de langue française : le cas de l'exogamie », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Le Bouthillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham (Ontario), Butterworths, p. 519-543.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1990), « Contact des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique », *La revue canadienne des langues vivantes = The Canadian Modern Language Review*, vol. 46, n° 3 (mars), p. 527-553.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1994a), « Diglossia, Ethnolinguistic Vitality, and Language Behavior », *International Journal of the Sociology of Language*, n° 108, p. 15-42.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1994b), « Profil sociolinguistique des Acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick », *Études canadiennes = Canadian Studies*, n° 37 (décembre), p. 211-236.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1996), « Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans Jürgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, p. 61-88.
- LANDRY, Rodrigue, et Réal ALLARD (1999), « L'éducation dans la francophonie minoritaire », dans Joseph Yvon Thériault (dir.), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie, p. 403-433.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD et Kenneth DEVEAU (2006), « Revitalisation ethnolinguistique : un modèle macroscopique », dans André Magrod (dir.), *Innovation et adaptation : expériences acadiennes contemporaines*, Bruxelles, Éditions Peter Lang, p. 105-124.
- LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD, Kenneth DEVEAU et Noëlla BOURGEOIS (2005), « Autodétermination du comportement langagier en milieu minoritaire : un modèle conceptuel », *Francophonies d'Amérique*, n° 20 (automne), p. 63-78.
- LANDRY, Rodrigue, et Richard Y. BOURHIS (1997), « Linguistic Landscape and Ethnolinguistic Vitality: an Empirical Study », *Journal of Language and Social Psychology*, vol. 16, n° 1, p. 23-49.
- LANDRY, Rodrigue, Kenneth DEVEAU et Réal ALLARD (2006), « Vitalité ethnolinguistique et construction identitaire : le cas de l'identité bilingue », *Éducation et francophonie*, vol. 39, n° 1 (printemps), p. 54-81.
- LANDRY, Rodrigue, et Serge ROUSSELLE (2003), *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton, Éditions de la Francophonie.
- LAPIERRE, Jean-William (1992), *L'analyse de systèmes*, Paris, Syros.
- MARMEN, Louise, et Jean-Pierre CORBEIL (2004), *Les langues au Canada. Recensement de 2001*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien et Statistique Canada.
- MILROY, Lesley (1980), *Language and Social Networks*, Oxford, Blackwell; Baltimore, University Park Press.
- NEWMAN, Warren J. (2006), « La Loi sur les langues officielles et la reconnaissance constitutionnelle et législative des droits linguistiques au Canada », dans André Braën, Pierre Foucher et Yves Le Bouthillier (dir.), *Langues, constitutionnalisme et minorités*, Markham (Ontario), Butterworths, p. 635-672.
- O'KEEFE, Michael (2001), *Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, 2^e édition, Ottawa, Gouvernement du Canada, Patrimoine canadien.
- PILOTE, Annie (1999), « L'analyse politique des centres scolaires et communautaires en milieu francophone minoritaire », *Éducation et francophonie*, vol. 27, n° 1, p. 1-13.
- PLOURDE, Michel, Hélène DUVAL et Pierre GEORGEAULT (2003), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides; Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- POWER, Mark, et Pierre FOUCHER (2004), « Les droits linguistiques en matière scolaire », dans Michel Bastarache (dir.), *Les droits linguistiques au Canada*, 2^e édition, Cowansville, Québec, Éditions Yvon Blais Inc., p. 399-493.
- PRUJINER, Alain, Denise DESHAIES, Josianne F. HAMERS, Michel BLANC, Richard CLÉMENT et Rodrigue LANDRY (1984), *Variation du comportement langagier lorsque deux langues sont en contact*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- SKUTNABB-KANGAS, Tove (2000), *Linguistic Genocide in Education or Worldwide Diversity and Human Rights*, Mahwah, New Jersey, Lawrence Erlbaum.
- STATISTIQUE CANADA (2002), « Profil des langues au Canada : l'anglais, le français et bien d'autres langues », dans *Recensement de 2001 : série « analyses »*, Catalogue n° 96F0030XIF2001005.
- STEBBINS, Robert A. (2001), *The French Enigma*, Calgary, Detselig Enterprises Ltd.
- SWYNGEDOUW, Erik (2004), « Globalisation as "Glocalisation"? Networks, Territories and Rescaling », *Cambridge Review of International Affairs*, vol. 17, n° 1 (avril), p. 25-48.
- TRUDGILL, Peter (2004), « Glocalisation and the Ausbau sociolinguistics of modern Europe », dans Anna Duszak et Urszula Okulska (dir.), *Speaking from the Margin: Global English from a European Perspective*, Frankfurt, New York, Oxford, Éditions Peter Lang, p. 7-13.